

## CABRIÈRES-D'AIGUES

## Les responsables du Syndicat mixte forestier visitent les travaux de la piste forestière



**M**ardi matin a eu lieu une visite des travaux de débroussaillage et de réfection de piste forestière, en présence de Dominique Santoni, présidente du Syndicat mixte forestier.

Les travaux ont consisté au débroussaillage de la piste de Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) des Méritants, dont se partagent les communes de Cabrières d'Aigues, Peypin d'Aigues et La Motte-

d'Aigues, soit une distance de 11 kilomètres représentant 36 hectares.

Ces actions menées tout au long de l'année permettent aussi la réfection des pistes afin de faciliter les interventions des pompiers en cas d'incendie et leur protection au cours de leurs interventions.

Ces travaux ont fait l'objet d'aides financières du département et du conseil régional, à hauteur de 40 % chacun.

Étaient également présents : Sylvie Bonnin, directrice du Syndicat mixte forestier, Nicole Sabater, maire de Peypin d'Aigues et Christophe Messino, lieutenant du SDIS 84.

(À droite) Nicole Sabater, maire de Peypin-d'Aigues et Dominique Santoni, présidente du Syndicat mixte forestier.



# Le Syndicat mixte forestier en visite



**Autour de Dominique Santoni, présidente du Syndicat mixte forestier, une visite s'est déroulée récemment.**

/ PHOTO A.C.

Une visite de travaux de débroussaillage et de réfection de la piste DFCI des Méritants récemment réalisés (36 hectares sur le territoire de 3 communes (Cabrières, La Motte et Peypin) a eu lieu récemment, en présence de Dominique Santoni, présidente du Syndicat mixte forestier, Nicole Sabater maire de Peypin-d'Aigues, Jérôme Blanc, adjoint à Cabrières, Olivier Bricaud (ingénieur), Christophe Messin (SDIS 84) Stéphane Mari (Service 84) et Sylvie Bonvin, (directrice du syndicat).

Ces travaux réalisés, (génie civil et débroussaillage), à la charge des communes concernées avec l'aide de financements publics, définis dans le cadre du Plan départemental de prévention des incendies de forêt, permettent de circuler

dans les massifs, d'une part, pour effectuer les patrouilles de surveillance et d'autre part, permettre le positionnement des services d'incendie dans les massifs pour lutter contre les feux.

Le Syndicat mixte forestier, établissement public du Vaucluse regroupe 136 communes et 2 EPCI représentant 6 communes. Bénéficiant de la compétence transférée par ses adhérents dans le domaine forestier, il est plus particulièrement impliqué dans les travaux et la gestion des ouvrages préventifs de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI). À noter que ces travaux ont fait l'objet d'aides financières du département à hauteur de 40% du coût HT et du Conseil régional (40% également).